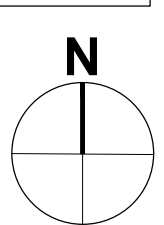
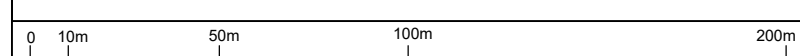


AVAP PLAN REGLEMENTAIRE Nord

Approbation: janvier 2020

Echelle 1/2000ème
Antoine BRUGUEROLLE
architecte
5, rue Segur
30000 NIMES



- Limite communale
- - - Limite de section cadastrale
- AD Désignation de section cadastrale
- Superposition limite de l'AVAP/
limite communale
- Limite de l'AVAP
- Limite de secteur réglementaire
- Z1 Désignation de secteur réglementaire

Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

- ★ Immeuble bâti
- Immeuble non bâti (terrain)
- Edifices et ouvrages protégés au titre de l'AVAP
- Edifice exceptionnel
- Edifice remarquable
- Ensemble architectural divisé
- ★ Ouvrage ponctuel ou linéaire
remarquable (escalier, mur...)
- Passage couvert
- Cimetière

Espaces libres protégés au titre de l'AVAP

- Sol intéressant à préserver
- Jardin, cour ou espace arboré à préserver
- Berges à préserver ou requalifier
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres remarquable
- Cours d'eau à préserver
- Béal (canal) à mettre en valeur
- Point de vue remarquable
- Panoramas

Données à titre documentaire

- ▲ Elément remarquable
- Bâtiment démolé

